

MARINE ROYALE.

4^e 1000.

PORT de Toulon

Enregistré
au bureau du
Commandant

Conformément à l'ordre de M^{le}
Préfet Maritime

Il est Ordonné à M^e Dérailo,
Paul Emmanuel, Lieutenant de frégate, de
Cesser de faire partie de la 1^{re} Compagnie du
recrutement et de Continuer Ses Services à
terre.

Le présent sera enregistré au bureau
des revues.

Toulon le 1^{er} Avril 1836

L'Amiral Major Général de la marine

Garcin



Amiral de la marine

Garcin
Dy

Dy

N'est enregistré
aux revues

Garcin

E